

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Code de construction - chapitre Bâtiment

(Travaux de construction d'un bâtiment
ou d'un équipement destiné à l'usage du public)

RÉSERVÉ À LA RÉGIE

À remplir en lettres moulées et à l'aide du guide explicatif par l'entrepreneur ou le constructeur-proprétaire

1 - DESCRIPTION DU BÂTIMENT OU DE L'ÉQUIPEMENT DESTINÉ À L'USAGE DU PUBLIC

<input type="checkbox"/> Bâtiment	Indiquer le code de l'usage selon le guide		Indiquer l'aire du bâtiment ou de l'équipement		Nombre d'étages en hauteur de bâtiment
	Usage principal	Autre usage principal	Projetée : _____ m ²	Existante : _____ m ²	
<input type="checkbox"/> Équipement					

N° de déclaration					
N° de site					

2 - LIEU DES TRAVAUX (ADRESSE OU NUMÉRO DE LOT)

Nom ou description du bâtiment ou de l'équipement destiné à l'usage du public					
N°	Rue				
Ville					Code postal
N° de lot					

3 - NATURE DES TRAVAUX

<input type="checkbox"/> Construction neuve	Transformation:	Description: _____	
<input type="checkbox"/> Agrandissement			<input type="checkbox"/> Changement d'usage
<input type="checkbox"/> Installation technique (voir le guide)			<input type="checkbox"/> Réaménagement intérieur
<input type="checkbox"/> Autre			<input type="checkbox"/> Rénovation

4 - DURÉE DES TRAVAUX

Début des travaux		
A	M	J
Fin des travaux (prévue)		
A	M	J

5 - DONNEUR D'OUVRAGE

Nom					
N°	Rue				Code postal
Ville					Téléphone

6 - CONCEPTEURS DES PLANS

<i>Architecture</i>					
Nom					
N°	Rue				Code postal
Ville					Téléphone
<i>Structure</i>					
Nom					
N°	Rue				Code postal
Ville					Téléphone
<i>Mécanique</i>					
Nom					
N°	Rue				Code postal
Ville					Téléphone

7 - ENTREPRENEUR OU CONSTRUCTEUR-PROPRIÉTAIRE

Nom					Licence RBQ
N°	Rue				Code postal
Ville					Téléphone

À transmettre par la poste ou par télécopieur à la direction régionale de la Régie du bâtiment du Québec au plus tard le vingtième jour du mois qui suit la date du début des travaux. Si vous utilisez le télécopieur, ne rien nous expédier par la poste. (Voir l'adresse des directions régionales au verso de ce formulaire.)

**À RETOURNER À LA DIRECTION RÉGIONALE
CONSERVER 1 COPIE POUR VOS DOSSIERS**

Directions régionales de la Régie du bâtiment du Québec

Abitibi-Témiscamingue

215, boulevard Rideau
Rez-de-chaussée
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5Y6
(819) 763-3185
Télécopieur : (819) 763-3352
rouyn-noranda@rbq.gouv.qc.ca

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Côte-Nord

Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault
1^{er} étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
(418) 727-3624
Télécopieur : (418) 727-3575
rimouski@rbq.gouv.qc.ca

Côte-Nord

456, avenue Arnaud
Bureau 1.08
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
(418) 964-8400
Télécopieur : (418) 964-8949
sept-iles@rbq.gouv.qc.ca

Estrie

200, rue Belvédère Nord
Bureau 4.10
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
(819) 820-3646
Télécopieur : (819) 820-3959
sherbrooke@rbq.gouv.qc.ca

Mauricie - Centre-du-Québec

Mauricie

100, rue Laviolette
1^{er} étage, bureau 115
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
(819) 371-6181
Télécopieur : (819) 371-6967
trois-rivieres@rbq.gouv.qc.ca

Centre-du-Québec

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
(819) 752-4563
Télécopieur : (819) 752-3165

Montréal (secteur nord) -

Laval - Laurentides - Lanaudière

1760, boulevard Le Corbusier
1^{er} étage
Laval (Québec)
H7S 2K1
(450) 680-6380
Télécopieur : (450) 681-6081
laval@rbq.gouv.qc.ca

Montréal (secteur sud) - Montérégie

201, place Charles-Lemoyne
Bureau 3.10
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
(450) 928-7603
Télécopieur : (450) 928-7684
longueuil@rbq.gouv.qc.ca

Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 3.110
Hull (Québec)
J8X 4C2
(819) 772-3860
Télécopieur : (819) 772-3973
hull@rbq.gouv.qc.ca

Québec - Chaudière-Appalaches

800, place D'Youville
12^e étage
Québec (Québec)
G1R 5S3
(418) 643-7150
Télécopieur : (418) 646-5430
quebec@rbq.gouv.qc.ca

Saguenay - Lac-Saint-Jean

3885, boulevard Harvey
4^e étage
Jonquière (Québec)
G7X 9B1
(418) 695-7943
Télécopieur : (418) 695-7947
jonquiere@rbq.gouv.qc.ca

www.rbq.gouv.qc.ca

ATTENTION

Les renseignements nominatifs que vous nous communiquez de même que ceux qui seront consignés à votre dossier sont confidentiels, sauf en ce qui concerne le registre des entrepreneurs de construction. Ils serviront à la gestion de la surveillance de l'application du chapitre Bâtiment du Code de construction, adopté en vertu de la Loi sur le bâtiment. **Les renseignements demandés dans la présente déclaration sont obligatoires** pour les bâtiments ou les équipements assujettis au Code de construction. Le fait de ne pas les fournir constitue une infraction à la Loi sur le bâtiment, qui est passible d'une amende de 325\$ à 700\$ dans le cas d'un individu et de 700\$ à 1400\$ dans le cas d'une personne morale. Seul le personnel autorisé de la Régie aura accès à ces renseignements et pour les fins précises liées à ses fonctions.

Si vous désirez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier, vous pouvez communiquer avec la direction régionale de la Régie du bâtiment du Québec. Vous pouvez également faire rectifier un renseignement personnel erroné à votre dossier en vous adressant au directeur régional lui-même.